

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE**

180000050

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Lundi 18 Juin 2018 Délibération N°18-45

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
15	4	19

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le DIX HUIT JUIN, à 17 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>12 Juin 2018</b>

**PRESENTS** : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.  
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme MILLE. M BENETAUD. Mme MARNAY-MASSÉ. MM FERRANDEZ. DAVIAU. MICHAUD.

Date d'affichage
<b>20 Juin 2018</b>

**ABSENTES EXCUSEES** :

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme MILLE.  
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M MICHAUD.  
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M DAVIAU.  
Mme MAGNAN donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Objet de la délibération
<b>Subventions aux Associations - Année 2018</b>

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants

Madame Marie-Christine BOURUMEAU a été désignée Secrétaire de Séance.

Messieurs Bruno LAVILLE, Claude METIVIER, Madame Murielle ALCOBENDAS et Monsieur Roger AUFFRAY quittent la salle car ne peuvent pas prendre part au débat, ni au vote, du fait de leur implication.

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant le vote du budget primitif 2018 sur préconisations de la Commission Milieu Associatif, il est présenté le tableau suivant (montants arrondis à l'entier supérieur) :

Associations	Subvention accordée 2017 (€)	Subvention sollicitée 2018 (€)
A.C.C.A	619	629
Amicale des donneurs de sang	1246	1265
Amicale des employés communaux	500	508
Amicale des sapeurs-pompiers	1336	1357
Association des parents d'élèves	1546	1570
Ballon Lyberté	104	106
Ball Trap	0	104
Ingrandes Boxe Française	0	104
Comité des Fêtes	104	106
8 POOL Family	0	104
Ingrandes Info Média Clic	104	106

AR PREFECTURE

086-218801110-20180618-18\_45-DE  
Reçu le 22/06/2018

Excuse Ingrandaise	508	516
F.N.A.C.A	993	1008
Gymnastique volontaire	980	995
Handicap 2000	104	106
Ingrandes Poker Club	104	106
Les Petites Mains	104	106
Loisirs et Culture	104	106
Mini Auto Club Ingrandais	134	137
Pétanque Ingrandaise	104	106
Sports et Loisirs	1692	1718
Vélo Club Ingrandais	305	310

**Etablissements d'enseignement** (subvention accordée par enfant)

Collèges et lycées hors CAGC	84
Classes vertes/neige	27

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCEPTER** les subventions proposées pour l'année 2018,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à mandater aux Associations les sommes correspondantes.

**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 11 + 3 Pouvoirs
- Exprimés : 14

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : /

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 20 Juin 2018  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20180618-18\_45-DE  
Reçu le 22/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES****Séance du Lundi 18 Juin 2018 Délibération N°18-46**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
<b>15</b>	<b>4</b>	<b>19</b>

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le DIX HUIT JUIN, à 17 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>12 Juin 2018</b>

**PRESENTS** : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.  
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme  
MILLE. M BENETAUD. Mme MARNAY-MASSÉ. MM FERRANDEZ. DAVIAU.  
MICHAUD.

Date d'affichage
<b>20 Juin 2018</b>

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme MILLE.  
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M MICHAUD.  
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M DAVIAU.  
Mme MAGNAN donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Objet de la délibération
<b>Motion de soutien au groupe hospitalier Nord de Vienne</b>

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants

Madame Marie-Christine BOURUMEAU a été désignée Secrétaire de Séance.

Le Groupe Hospitalier Nord Vienne (GHNV) connaît depuis plusieurs années une situation budgétaire critique avec un déficit atteignant 6,5 millions d'euros en 2017, ce qui a conduit à une aide d'urgence de l'Agence Régionale de Santé de 5,5 millions d'euros.

Les causes de cette situation sont multiples et connues ; problème de démographie médicale, pénurie de médecins dans certaines spécialités, baisse continue de la tarification à l'acte imposée depuis 5 ans par l'État dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (-1,2% encore en 2018), le virage de l'ambulatoire entraînant une baisse importante des besoins en lits d'hospitalisation et donc des recettes.

Situé entre deux CHU, à Tours à 65 km au Nord et Poitiers à 35 km au Sud, le GHNV, avec ses deux établissements de proximité à Châtelleraut et Loudun, est vital sur son bassin de vie regroupant 120 000 habitants avec un vieillissement de la population et un faible pouvoir d'achat. De plus, les problèmes de mobilité conduisent d'ores-et-déjà à des renoncements de soins.

Les mesures annoncées sous pression de l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de réduire le déficit chronique et parvenir à l'équilibre en 2020, notamment la suppression de 73 équivalents temps-plein (ETP) nous paraissent démesurées, à un moment où des efforts considérables ont déjà été réalisés en 2016 et 2017 avec la suppression de 57 ETP. La motivation et la conscience professionnelle du personnel sont d'ailleurs soulignées par tous.

Si des mesures structurelles sont nécessaires afin d'assurer la pérennité du GHNV, notamment la mutualisation de certains équipements entre l'hôpital et la clinique, le regroupement avec Poitiers voulu par l'ARS n'est pas aujourd'hui acceptable en l'état. En effet, l'offre de soins de qualité avec le personnel médical adapté et suffisant n'est pas garantie et la présence indispensable de spécialistes à temps médical partagé n'est pas assurée.

AR PREFECTURE

086-218601110-20180618-18\_46-DE  
Regu le 25/06/2018

En conséquence, le Conseil Municipal, inquiet et soucieux de préserver un hôpital de qualité sur le territoire châtelleraudais, demande à l' ARS :

- d'assurer la pérennité du GHNV sur le long terme en lui permettant d'assurer un service public de qualité,
- de réviser à la baisse le plan d'économies demandé et de l'échelonner sur une durée plus longue,
- *de renoncer à la baisse drastique du personnel afin que ce plan soit socialement acceptable et permette la continuité de la qualité des soins.*

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ADOPTER** la motion de soutien au Groupe Hospitalier Nord de Vienne.

**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 Pouvoirs

- Exprimés : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 20 Juin 2018  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20180618-18\_46-DE  
Regu le 25/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES****Séance du Lundi 18 Juin 2018 Délibération N°18-47**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
<b>15</b>	<b>4</b>	<b>19</b>

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le DIX HUIT JUIN, à 17 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>12 Juin 2018</b>

**PRESENTS** : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.  
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme MILLE. M BENETAUD. Mme MARNAY-MASSÉ. MM FERRANDEZ. DAVIAU. MICHAUD.

Date d'affichage
<b>20 Juin 2018</b>

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme MILLE.  
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M MICHAUD.  
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M DAVIAU.  
Mme MAGNAN donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Objet de la délibération
<b>Demande d'une subvention exceptionnelle : Arpège</b>

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants

Madame Marie-Christine BOURUMEAU a été désignée Secrétaire de Séance.

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

L'association Arpège organise la prochaine Fête de la musique à Ingrandes sur Vienne, le jeudi 21 juin 2018. Afin de couvrir une partie des frais inhérents à cette manifestation, l'association sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 150 €.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association Arpège pour l'organisation de la Fête de la musique 2018.

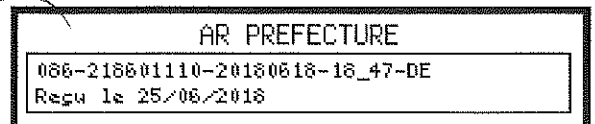
**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 4 pouvoirs
- Exprimés : 19

- Pour : 19
- Contre : /
- Abstention : /

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 20 Juin 2018  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Vienne

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Lundi 18 Juin 2018 Délibération N°18-48

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
15	4	19

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le DIX HUIT JUIN, à 17 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>12 Juin 2018</b>

**PRESENTS** : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER. Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme MILLE. M BENETAUD. Mme MARNAY-MASSÉ. MM FERRANDEZ. DAVIAU. MICHAUD.

Date d'affichage
<b>20 Juin 2018</b>

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme MILLE.  
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M MICHAUD.  
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M DAVIAU.  
Mme MAGNAN donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Objet de la délibération
<b>Compte-Rendu des Décisions</b>

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants

Madame Marie-Christine BOURUMEAU a été désignée Secrétaire de Séance.

**Décisions prises par Madame le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2017 N°17-58 :

Type	Partie	Montant (HTC)	Date d'effet	Durée	Observations	N°Stela
Convention de mise à disposition de personnel : NAP 2017/2018 3 <sup>ème</sup> trimestre	Association MINH LONG DAONG VO DAO			Du 23/04/18 au 06/07/18		086-218601110-20180413-CTNAP17183-CC
Contrat de restauration	SOGERES			Du 02/05/18 au 06/07/2018 : groupe scolaire  Du 02/05/18 au 31/07/18 : Club du 3 <sup>ème</sup> Age		086-218601110-20180430-CR180430-CC

AR PREFECTURE
086-218601110-20180618-18_048-DE
Regu le 27/06/2018

Convention	Agence des territoires 86 de la Vienne	11 532 euros TTC	09/2018		Dojo : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.	086-218601110-20180502-CTDJAT1805002-CC
Convention	Agence des territoires 86 de la Vienne	Taux de rémunération : suivant le montant TTC des travaux et prestations intellectuelles			Dojo : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la conduite d'opération partant de la phase études/conception jusqu'à la livraison du bâtiment avec l'année N+1.	086-218601110-20180502-CTDJAT180502-CC

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 20 Juin 2018  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE  
086-218601110-20180618-18\_048-DE  
Reçu le 27/06/2018